

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 1 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - Approbation des objectifs stratégiques et des axes thématiques proposés pour le nouveau PEDT ainsi que de la démarche de concertation mise en place d'ici l'approbation prévue fin d'année 2021.

21-37569-DE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Education populaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait des écoles et des enfants l'une des grandes priorités de ce mandat. Les petites Marseillaises et les petits Marseillais sont les citoyens de demain, et la municipalité se doit de leur offrir les conditions de leur émancipation, ainsi qu'un accès à l'éducation, dans une logique d'égalité des droits. Cela passe par un plan inédit d'amélioration et de rénovation du bâti scolaire, d'une refonte des usages, pour des écoles plus vertes, inclusives, ouvertes sur les quartiers, mais également par la construction d'un projet éducatif ambitieux, qui permettra de faire grandir les enfants, de les préparer aux enjeux de la ville de demain, et de les rendre acteurs d'une ville plus juste et plus verte.

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT s'adresse en priorité à l'ensemble des enfants fréquentant les services publics éducatifs et à leurs familles. Il a pour ambition de proposer une articulation et une mise en cohérence de tous les dispositifs, dans une dynamique partenariale et de concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et en particulier l'éducation populaire. Pour réaffirmer le droit à l'éducation pour toutes et tous comme droit fondamental de l'enfant et du citoyen, et permettre à chaque enfant de s'épanouir et de pleinement développer ses potentialités, le Projet Educatif doit prendre en compte les spécificités socio-économiques et démographiques de chaque territoire, ce qui amènera les acteurs à spécifier leurs actions dans les territoires prioritaires.

Ce projet relève, à l'initiative de la Ville de Marseille, d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre cohérente d'activités scolaires, périscolaires, et extrascolaires, afin de permettre la nécessaire continuité éducative et pédagogique pour les enfants, et une plus grande implication des familles.

La révision du PEDT

Dès la fin de l'année 2020, la municipalité a souhaité engager une révision de ce PEDT afin qu'il soit en phase avec les objectifs de la nouvelle mandature. Le portage politique fort de ce nouveau PEDT permettra d'impulser une dynamique collective en faisant participer toutes les parties prenantes à l'émergence d'un projet éducatif ambitieux, à la hauteur des enjeux de la Ville de Marseille.

Dans le cadre d'une délibération votée le 8 février 2021, la municipalité a proposé le lancement d'ateliers de réflexion permettant d'ouvrir ce projet par une concertation la plus large possible. En juin 2021, une Assistance à maîtrise d'ouvrage est venue renforcer le travail déjà réalisé dans le cadre de cette première initiative municipale.

De juin à octobre 2021, une phase de concertation des acteurs locaux a été initiée pour définir les orientations éducatives, et s'est poursuivie d'une phase de 6 ateliers pour définir les thématiques du nouveau PEDT, dont un avec un groupe d'enfants qui ont pu s'exprimer sur leurs attentes.

La formalisation et la finalisation du nouveau PEDT et du plan d'actions associé, est prévue, d'ici la fin de l'année 2021, en concertation avec les acteurs de terrain et les mairies de secteur, mais également avec les financeurs, comme par exemple l'Éducation nationale et la CAF. D'ici cette date, une chargée ou un chargé de mission, en cours de recrutement, aura pour mission d'assurer la mobilisation des acteurs, la mise en œuvre des axes et orientations du PEDT, ainsi que son évaluation.

1- Les objectifs stratégiques du nouveau PEDT

- améliorer la qualité et la continuité éducative des activités proposées aux enfants (scolaire > périscolaire > extra-scolaire),
- rééquilibrer l'offre en fonction des besoins des territoires,
- favoriser l'émancipation et l'ouverture au monde, par l'accès à l'éducation, la culture et au sport notamment.

2- Les axes thématiques prioritaires

La Ville de Marseille souhaite mettre en avant les axes ci-dessous :

- le sport pour tous, avec la priorité au savoir nager et savoir rouler à vélo,
- l'éducation artistique et culturelle, autour de la connaissance de l'œuvre, de l'artiste et la pratique,
- l'éducation à l'environnement (climat, énergie, air, déchets, mobilité, biodiversité...) et l'ouverture sur le bien-vivre dans les quartiers,
- la citoyenneté, la laïcité et le vivre-ensemble, et la lutte contre les discriminations, la place des filles, et l'approche culturelle et linguistique des autres pays,
- la prévention des situations à risques qui permet d'intervenir aussi bien sur les violences faites aux enfants, que sur l'utilisation des écrans, ou l'alimentation saine...

3- Une nouvelle méthode de concertation et de gouvernance

La Ville de Marseille souhaite faire du PEDT un outil de dialogue, concertation et de convergence des objectifs et des pratiques pour l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ éducatif.

Le PEDT vise ainsi :

- la concertation et la coordination des différents acteurs de la communauté éducative (EN, CAF, fédérations d'éducation populaire, collectivités, tissu associatif...),

- la concertation des parents et des enfants,

- la proximité : s'appuyer sur les acteurs et réseaux de terrain pour développer des actions les plus adaptées aux besoins des familles, en lien avec les mairies de secteur qui feront vivre au plus près du territoire le PEDT au fil de l'eau,

- l'expérimentation, afin de tester et pérenniser les actions exemplaires et réussies,

- la montée en compétences des acteurs, par de la formation, ou de la co-formation entre les personnels de l'Éducation nationale, de la Ville et des fédérations d'éducation populaire.

L'objectif de cette méthode vise à :

- mettre en place un contrat local des financements, afin de faire converger les objectifs et les moyens, humains et financiers, dans le même sens, éviter les doublons d'intervention ou l'éparpillement des dispositifs sur un même territoire ;

- définir un plan d'actions global et territorialisé, en proximité, dans lequel chacun des acteurs prend sa part et ses responsabilités.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N° 21/0065/UAGP DU 8 FEVRIER 2021
OUI LE RAPPORT CI-DESSOUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Sont approuvés les objectifs stratégiques et les axes thématiques proposés pour le nouveau PEDT, ainsi que la démarche de concertation mise en place d'ici l'approbation prévue en fin d'année 2021.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'EDUCATION POPULAIRE
Signé : Marie BATOUX**